

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE

(articles L2212-2 du CGCT – L 211-1 du code de la sécurité intérieure- L332-1 du code des sports-
L3321-1 du Code de la Santé publique)

-A remettre en mairie 1 mois au moins avant la manifestation-

DEMANDEUR :(association, entreprise...)

Représentée par : M.....

Qualité :(président, gérant...)

Adresse :

.....Téléphone :...../...../...../...../.....

Courriel.....@.....

MANIFESTATION :(intitulé de la fête...)

DATE(S) : DU.....AU..... HORAIRES :

TYPE : Culturel Musical Sportif Vide Grenier Autres :

DESCRIPTIF :

DOMAINE PUBLIC :

- salle de la Mauvraie 96 rue de la Mauvraie
- salle Municipale 81 rue du Calvaire
- salle et/ou site de la Riante Vallée 131 route de Pannecé
- lavoir rue de l'Erdre
- complexe sportif de l'Erdre 600 rue de Bretagne :
 - salle des forêts salle des étangs salle des genêts
 - terrain des sports (piste athlétisme, terrains de foot, terrain de tennis)

autres :

DOMAINE PRIVÉ (adresse du terrain)

(joindre une autorisation écrite du propriétaire)

Fournir un plan mentionnant les installations telles chapiteaux, gradins, podiums, accès, buvettes/snack, barrières, poste de secours, parkings.... (+ attestation de conformité pour les chapiteaux, gradins)

SÉCURITÉ / HYGIÈNE :

Nombre de participants :

Mise en place d'un Responsable Sécurité sur le site (obligatoire pour toute manifestation)

NOM :①...../...../...../...../.....

Service d'Ordre, vigiles : **oui** NOM :①...../...../...../...../..... **non**

Société de Gardiennage : **oui** NOM :①...../...../...../...../..... **non**

Dispositif de secours à personne : **oui** NOM :①...../...../...../...../..... **non**

Branchements : électrique (puissance.....) eau groupe électrogène

Sanitaires extérieurs : **oui** (Nombre :) **non** Points d'eau : **oui** **non**

Déchets : demande de mise à disposition de bacs : oui non

Si oui compléter le formulaire spécifique et transmettre au service Gestion des Déchets à la Compa

Autres mesures :
.....
.....
.....

DÉBIT DE BOISSONS : oui non

5 autorisations/an sauf pour les associations sportives qui ont droit à 10 autorisations/an.

Boissons autorisées à la vente : *sans alcool et les boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*

Une dérogation peut être accordée pour les ventes dans un périmètre de 50 mètres autour d'un établissement de santé, scolaire, terrains de sport.

MATÉRIELS A RÉSERVER EN MAIRIE (SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ):

A retirer au local de stockage près de la mairie :

- Tables (pliantes en bois 3m x 0,75m)...../16
- Chaises (pliantes en métal noir)..... /65
- Grand stand (3m x 6m) (50€ / 2jours - gratuit pour les associations locales)/3
- Petit stand (3m x 4.5m) (40€ / 2jours - gratuit pour les associations locales)/1
- tableaux électriques/4 enrouleurs 25m/7
- rallonges 10m/7 rallonges 25m/2
- parquet (planches de 1,25*2,50m)/46 (prix 1,50 € la planche)

Installation sur place par les services techniques :

- Petites barrières (2m)...../40
- Grilles d'exposition...../10

Attention, une facturation sera appliquée en cas de perte de clé (100 € par clé-tarif fixé par délibération du conseil municipal)

La clé du local de stockage est à prendre en Mairie et à rapporter après chargement ou déchargement (la clé ne pourra pas être conservée pendant la durée de la location).

Date :

Signature :

CADRE RESERVÉ A LA MAIRIE

Reçue le :

Décision du Maire : Favorable Défavorable

Observations :

Matériels réservés le : Arrêtés municipaux faits le :

Débit de boissons Circulation/stationnement Autorisation d'une manifestation

Autres autorisations :

Transmis au service technique le :